

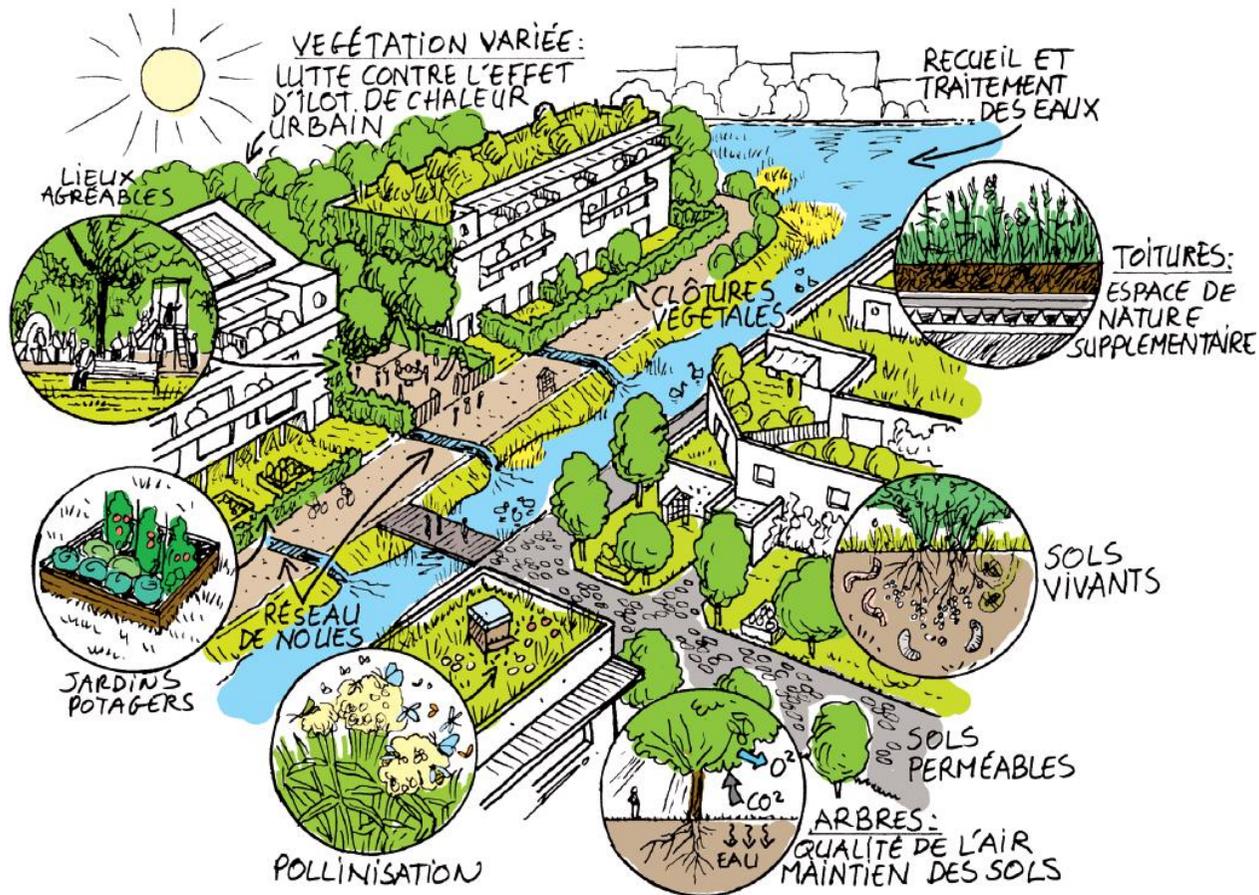


Plan Nature en Ville 2021-2025

Conseil Municipal du 28 Juin 2021

➤ Les rôles et bénéfices des espaces de nature en ville ne sont plus à démontrer

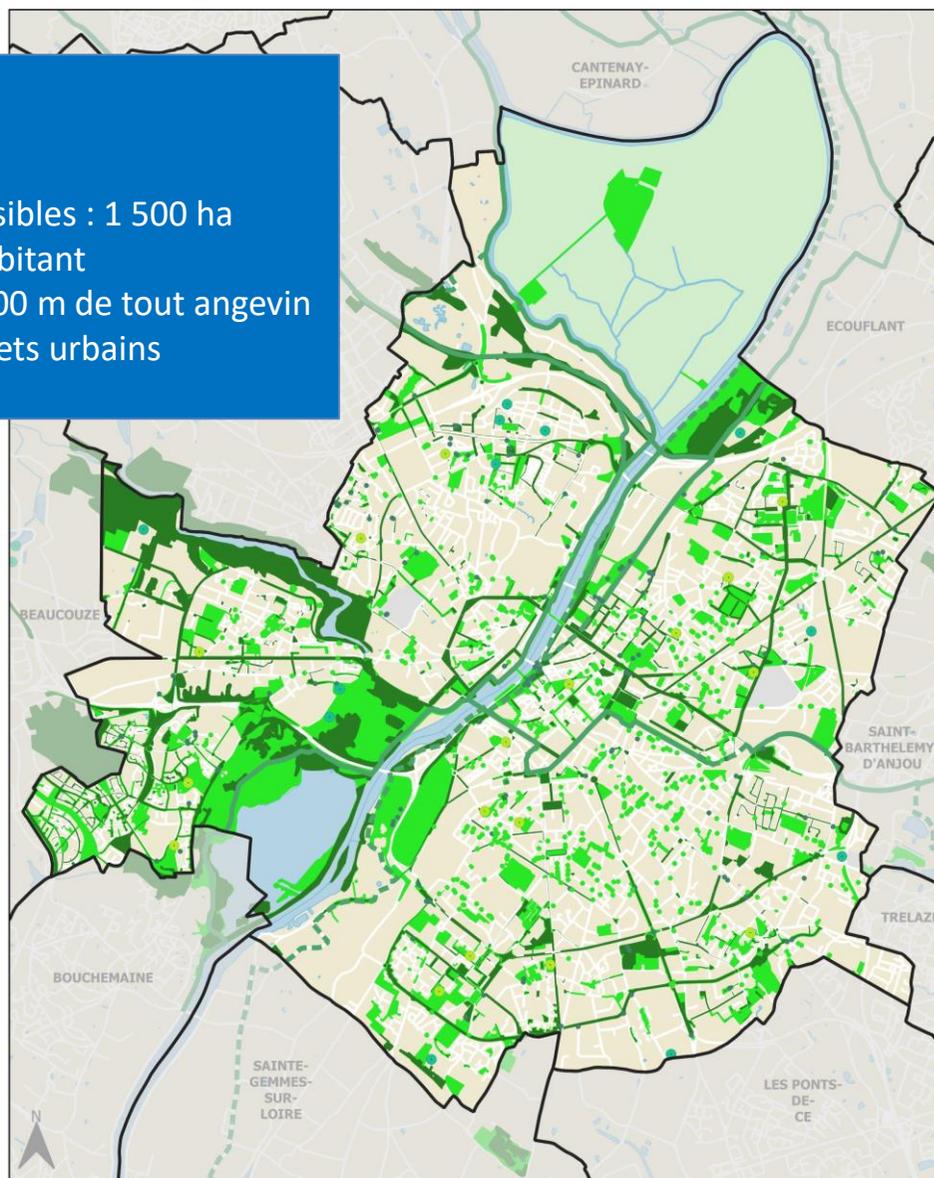
- pour l'homme
- pour l'environnement et les équilibres naturels
- pour l'économie



➤ Une offre de Nature conséquente // Etat des Lieux à Juin 2021

➤ Repères :

- Superficie de la Ville d'Angers : 4452 ha.
- Superficie en espaces de « nature » accessibles : 1 500 ha
- 100m² d'espaces paysagers publics par habitant
- 1 espace paysager aménagé à moins de 500 m de tout angevin
- L'intégration du végétal dans tous les projets urbains



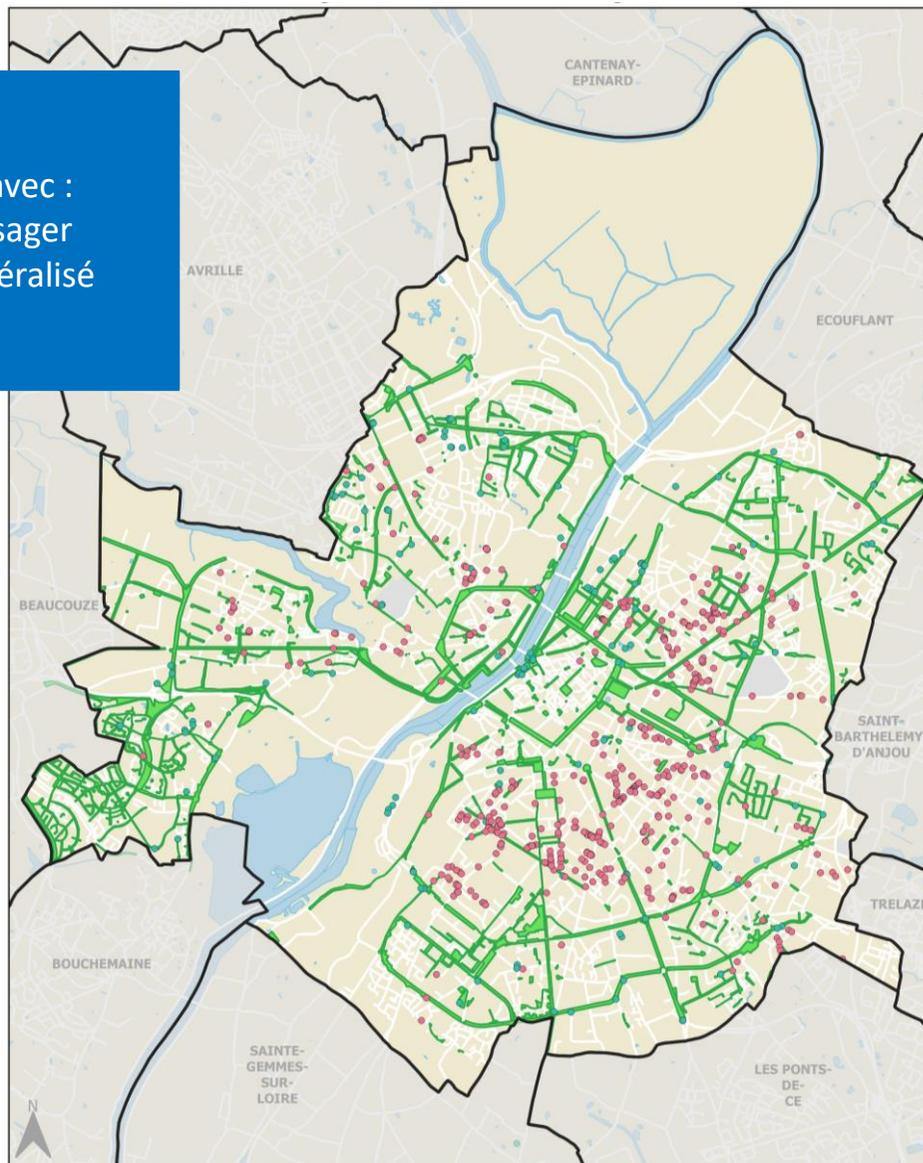
La résille verte publique

➤ La végétalisation des rues // Etat des Lieux à Juin 2021

➤ Repères

Un patrimoine de 18 932 arbres de rues, avec :
- 8 014 arbres situés sur un espace paysager
- 9 356 arbres situés sur un espace minéralisé
- 1 562 arbres végétalisés en pied

- Mini-jardin
- Arbre signal
- Rue plantée d'arbres



Les arbres de rues

Le schéma directeur des paysages angevins 2019 – 2025 => un document cadre « Nature en ville »



Approuvé en Juin 2019

- S'inscrit dans le plan de transition écologique / volet transition environnementale – ALM
- Un outil de cadrage et stratégique pour plus de nature en ville sur la période 2019 -2025
- 5 axes et 25 actions
- Des objectifs de végétalisation chiffrés
- Des engagements
- Une évaluation intermédiaire prévue en 2022
- Une évaluation finale prévue en 2025

Le Plan Nature en Ville 2021 – 2025 =>



- une évaluation anticipée du schéma directeur des paysages angevins,
- une réaffirmation et une programmation plus fine de certaines actions,
- 11 nouvelles actions
- + 50 % de budget alloué à la mise en œuvre des actions

- S'inscrit dans le plan de transition écologique et dans la démarche des Assises de la transition écologique
- Objectifs :
 - Réaffirmer la place et le rôle de la nature dans la ville,
 - Offrir les bienfaits de la nature à l'échelle du quotidien, développer des continuités végétales,
 - Accélérer la dynamique de complément de la trame verte urbaine du quotidien
 - Faire de la construction de la trame verte urbaine un élément déclencheur de projets d'aménagements ou de réaménagements,
 - Impliquer davantage les habitants et usagers dans la végétalisation de la ville,
 - Rester à la pointe de l'innovation et leader national dans le domaine du végétal et de la construction de la nature en ville.

➤ Les engagements du schéma directeur 2019-2025 # les réalisations

Engagements # 2019-2025	Réalisations # Juin 2021
<p>1 espace de nature à moins de 500 m de tout angevin 100% de la population angevine dispose d'un parc, jardin, square paysager à moins de 500m de son domicile</p>	
Un investissement de 10 M€ sur 6 ans	5,2 millions d'€ (2019 +2020)
<p>De nouvelles plantations d'arbres annuelles avec a minima :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 50 arbres d'alignement plantés / an - 50 arbres signaux plantés / an - 50 arbres fruitiers plantés / an 	2 éditions : 117 arbres de rues 3 éditions : 155 arbres signaux 3 éditions : 361 arbres fruitiers
<p>Un programme de forêts urbaines de 150 000 arbres avec au moins :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 000 arbres secteur Balzac/Baumette, - 15 000 arbres secteur Belle Beille-Angers / Beaucouzé, - 45 000 arbres secteur Lac de Maine-Angers / Bouchemaine, - 20 000 arbres frange Hauts de Saint Aubin-Angers / Avrillé - 35 000 arbres secteur Monplaisir-Angers / Ecoflant, - 10 000 arbres frange Frémur-Angers / Ste Gemmes sur Loire 	<p>Secteur Lac de Maine Angers / Bouchemaine : 44 665 jeunes plants d'arbres (+75 402 jeunes plants d'arbustes)</p>
50 mini jardins aménagés / an	<p>Fin 2020 : 491 mini-jardins en pied de façade</p> <p>Pour 2021 : Programmation de 60 mini-jardins</p>

PLAN D' ACTIONS 2021-2025 => construit selon les mêmes axes que ceux du schéma directeur des paysages angevins

Axe 1 # Conforter l'identité paysagère de la Ville d'Angers

Axe 2 # Concevoir et gérer de façon durable

Axe 3 # Connaitre, préserver et développer le patrimoine arboré

Axe 4 # Sensibiliser et fédérer

Axe 5 # Valoriser, suivre et évaluer

Enjeux :

Aménager, restaurer, réduire, compenser, déminéraliser

Objectifs stratégiques :

- Accélérer la dynamique de la trame verte urbaine
- Faire de la nature un élément déclencheur de projets d'aménagements urbains
- Intégrer les espaces de nature dans tout nouvel aménagement

Les actions du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025 :

Action 1 : Réviser le PLUi

Réalisé

Action 2 : Etablir des OAP locales et thématiques

Réalisé

Action 3 : Définir les grandes orientations paysagères

Réalisé

Action 4 : Conforter les ambiances paysagères identitaires

En continu

Action 5 : Compléter la trame verte urbaine

En continu

Les protections des espaces de nature au PLUi

- Plus de 380 ha d'espaces de nature de la Ville d'Angers protégés

Inventaire et classement des arbres remarquables

- 88 arbres remarquables au PLUi 2017
- 403 arbres remarquables au PLUi 2020



Pour aller plus loin :

▪ **Action 26 - Le PLUi et les aires de stationnement**

Le PLUi révisé prévoit dans les dispositions générales de son règlement des dispositifs spécifiques aux créations d'aires de stationnement.

- Mettre en œuvre de revêtements perméables
- Planter des aires de stationnement



▪ **Action 27 - Végétaliser les cours d'écoles**

La ville d'Angers souhaite végétaliser davantage les cours d'écoles afin de créer des espaces de fraîcheur, désimperméabiliser, proposer des espaces récréatifs mixtes et diversifiés.



Enjeux :

Adapter, construire et gérer des écosystèmes urbains et biotopes urbains

Objectifs stratégiques :

- Développer la biodiversité en ville et les biotopes
- Adapter les gammes végétales au changement climatique
- Adapter les espaces aux usages

Les actions du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025

Action 6 : Etablir un plan de réhabilitation des parcs, jardins, squares

Réalisé

Action 7 : Etablir un schéma directeur des paysages des cimetières angevins

En cours

Action 8 : Aménager des sols perméables en adoptant le concept de « ville éponge »

En continu

Action 9 : Réviser le plan de gestion différenciée des espaces paysagers publics

Réalisé

Action 10 : Poursuivre la mise en œuvre des plans de gestion des espaces naturels

En continu

Réalisation du parc inondable Saint Serge

- Plus de 5 ha inondables
- 4 ha de végétalisation



L'Espace Naturel Sensible des Parcs Saint Nicolas



➤ Un nouveau plan de gestion

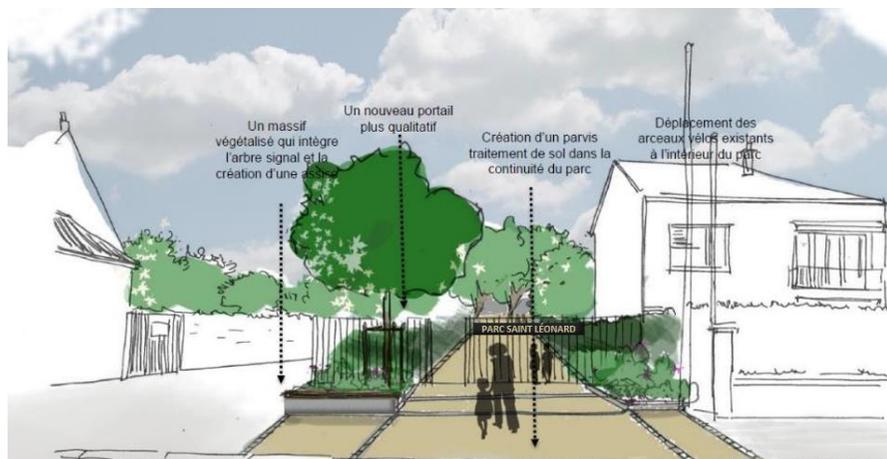
Pour préciser :

Plan parcs, jardins, squares # réalisations # programmations

L'objectif est de réhabiliter un parc par an, en alliant conception et gestion écologiques ainsi qu'en adaptant les lieux aux évolutions d'usages.

La programmation :

- 1- Parc Saint Léonard – Etudes et concertations 2019 et 2020, Travaux 2021
- 2- Parc de la Madeleine – Etudes et concertations 2021, début travaux 2021-fin travaux 2022
- 3- Parc Desmazis – Etudes et concertations 2022, début travaux fin 2022 – fin travaux 2023
- 4- Parc du Pin – Etudes et concertations fin 2022, début travaux fin 2023 – fin travaux 2024
- 5- Parc du Haras – lancement concertations en 2023



Réhabilitation du Parc Saint Léonard # 2019 - 2021

Pour aller plus loin :

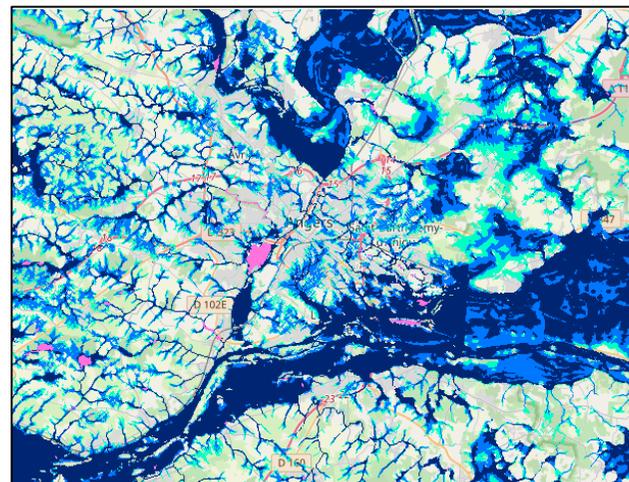
▪ **Action 28 - Aménager des prairies fleuries dans les quartiers**

Dans le cadre du budget participatif, une des actions retenues par les angevins et par la Ville est de développer des prairies fleuries, supports de biodiversité.



▪ **Action 29 - Réaliser l'inventaire des zones humides**

La collectivité a décidé, face à l'enjeu d'un recensement exhaustif des zones humides, d'en réaliser un inventaire sur les zones agricoles et naturelles d'Angers et d'Angers Loire Métropole.



Enjeux :

Gérer et développer un peuplement adapté au changement climatique et à la préservation de la biodiversité

Objectifs stratégiques :

- Mieux connaître le patrimoine
- Développer la place de l'arbre en ville
- Adapter le choix des végétaux au changement climatique
- Planter en associant différentes strates végétales

Les actions du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025

Action 11 : Mieux connaître le patrimoine arboré

En continu

Action 12 : Approfondir l'inventaire des arbres remarquables

Réalisé

Action 13 : Préserver le patrimoine arboré

En continu

Action 14 : Développer le patrimoine arboré de rues et de parcs

En continu

Action 15 : Créer des coupures vertes boisées

En cours



Les plantations d'arbres réalisées depuis 2019

- 117 arbres dans les rues
- 155 arbres signaux
- 361 fruitiers



Pour préciser :

Planification des forêts urbaines

Les programmations :

L'objectif de plantations est de 150 000 arbres de 2019 à 2025 au cœur de forêts urbaines, selon un rythme de plantations de 25 000 arbres par an.

Après la réalisation de la forêt du Grésillé et du boisement du Parc Saint Léonard, ce sont notamment les secteurs Balzac/Baumette, Capucins/Mayenne, Belle Beille/Lac de Maine qui accueilleront de nouvelles plantations d'arbres.



La forêt du Grésillé # 2019-2021

- 3 ha
- 44 665 jeunes arbres forestiers
- 75 402 arbustes forestiers
- 81 arbres et arbustes fruitiers

Pour aller plus loin :

▪ **Action 30 - Végétaliser les rues**

Accélérer la dynamique de complément de la trame végétale des rues, de déminéralisation des espaces publics de voirie.



▪ **Action 31 - Forêts Miyawaki**

Déminéraliser en réalisant des mini-forêts selon la méthode « Miyawaki » dans les quartiers.



▪ **Action 32 - Des bons de végétalisation pour les particuliers**

Une participation de 50€ pour tout angevin propriétaire d'un jardin.

Enjeux :

Faire connaître, mobiliser et impliquer

Objectifs stratégiques :

- Développer les actions de l'habitant jardinier
- Poursuivre les actions d'éducation à l'environnement
- Poursuivre les aménagements « comestibles »

Les actions du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025

Action 16 : Rendre accessible l'herbier du muséum des Sciences Naturelles

Réalisé

Action 17 : Dialoguer avec les aménageurs et concepteurs

En continu

Action 18 : Sensibiliser les usagers et futurs professionnels

En continu

Action 19 : Fédérer les habitants et les acteurs du territoire

En continu

Action 20 : Organiser un Mécénat végétal

Réalisé



Jardin partagé Chanzy



2000 m² supplémentaires

Relocalisation des jardins familiaux des Chalets

10 sites de jardins familiaux
150 parcelles restituées



Pour préciser :

Poursuivre le développement de l'agriculture urbaine # réalisations # programmations

La Ville d'Angers a engagé depuis plusieurs années un vaste plan dédié à l'agriculture urbaine avec l'habitant jardinier.

Les programmations :

- Les jardins familiaux : optimiser l'offre en redimensionnant les parcelles existantes,
- Les jardins partagés : 1 jardin partagé aménagé par an sur demande d'un collectif d'angevins,
- Les vergers partagés : 50 arbres fruitiers plantés par an,
- Les mini-jardins : 50 mini-jardins créés par an sur demande des angevins,
- Le concours Fleurissons Angers : revisiter le concours pour toucher et engager toujours plus d'angevins.

La Cabane du Jardinier Urbain (CAJU) # 2021

La CAJU sera implantée sur le site de la cité des associations.

Budget participatif édition 2019.

Culture de légumes et petits fruitiers,

Serre avec cultures en permaculture et en bioaponie.

Serre équipée de capteurs et d'un système d'intelligence artificielle qui permet de guider les utilisateurs au quotidien.



Pour aller plus loin :

▪ **Action 33 - Démarche « cultivons notre terre »**

Projet national NPNRU
« Cultivons notre terre », projets liés à l'agriculture urbaine
dans les quartiers de Belle-Beille et Monplaisir



Angers : cultivons notre terre

Nombre de quartiers concernés : 2

Rappel des actions clés :

Action 1 : AMO Agriculture Urbaine

Action 2 : Études

Action 3 : Aide à l'investissement sur projets retenus

Action 4 : Chef de projet

Description synthétique du projet

3 types de potentiels fonciers : Des projets vivriers et productifs / Des projets d'hyper-proximité / Des projets d'expérimentation.
Dans chaque quartier, le projet repose sur la constitution d'une équipe de jardiniers formée, invitée à concevoir les projets et à cultiver les trois types d'espaces.

▪ **Action 34 - Un potager dans toutes les écoles de la Ville**

Fin 2020 :

- 189 bacs présents dans 37 écoles ou groupes scolaires sur les 57 que compte la ville d'Angers,
- 12 potagers réalisés en pleine terre,
- 32 palox dédiés au concours « Jardins d'Expression ».

En 2021, 17 bacs supplémentaires viendront s'ajouter à l'existant.



Enjeux :

Faire connaître et mesurer les impacts des actions et innovations

Objectifs stratégiques :

- Valoriser les actions et le territoire
- Mesurer les impacts des actions avec les outils du Territoire Intelligent

Les actions du schéma directeur des paysages angevins 2019-2025

Action 21 : Faire connaître, rayonner

En continu

Action 22 : Ouvrir la collection Nationale d'Hortensias au public

Réalisé

Action 23 : Se doter d'outils de monitoring environnemental des espaces paysagers

En cours

Action 24 : Mesurer l'impact des services offerts par la « nature »

En continu

Action 25 : Evaluer la satisfaction des usagers des espaces paysagers

En continu

Jumeau numérique TI

- Identification des îlots de chaleur/îlots de fraîcheur
- Identification et modélisation du type de couvert végétal
- Identification et modélisation de la canopée urbaine

Système d'arrosage intelligent

- Réduction de la consommation en eau (-30% pour les sites centralisés)
- Chaque année, **50 arbres** nouvellement plantés équipés de sonde tensiométrique pour un suivi d'arrosage sur 3 ans



Pour préciser :

Labelliser, valoriser et rayonner # réalisations # programmations

Le territoire angevin possède un rayonnement affirmé en matière de végétal et d'espaces de nature : Angers reconnue 3^{ème} fois, 1^{ère} ville verte par les professionnels du paysage, Fleur d'Or, primée aux Victoires du paysage, label EcoJardin, etc...

En programmation, concourir aux palmarès et labels suivants :

- Victoires du paysage ; participer à l'édition 2022
- Concours Capitale française biodiversité ; participer à l'édition 2021/2022
- Label EcoJardin ; renouveler les labels obtenus et présenter le patrimoine arboré de la ville à la labellisation

Ouverture de la collection nationale d'hortensias au grand public # 2020

La Ville d'Angers a réalisé des travaux permettant l'ouverture au public de la collection nationale d'hydrangeas, propriété du GEVES, et restée jusqu'ici inaccessible au public.



Pour aller plus loin :

▪ **Action 35 - Réaliser une exposition sur le patrimoine arboré en 2023**

Les objectifs de la réalisation de cette exposition sont multiples autour de la sensibilisation du grand public et des usagers des espaces de nature



▪ **Action 36 - Développer l'application Mobile parcours**

Le projet est de développer pour 2022 une application mobile parcours afin de pratiquer autrement la ville et de renforcer son appropriation par les Angevins sur leurs temps de loisirs, et par les touristes d'agrément ou d'affaires.

